



Communiqué de presse

## Nouvelle Aquitaine, Brive-La-Gaillarde (19)

# Lancement du programme « Permis Renforcé » pour passer le permis de conduire lorsqu'on est intérimaire

Brive-La-Gaillarde, le 02 mars 2020 – Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) annonce le lancement d'un nouveau programme « Permis Renforcé » en collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine, la plateforme ADER Mobilité à Malemort, le FAF.TT et la Mission Locale de Brive-La-Gaillarde. Une première classe de 10 jeunes intérimaires de Corrèze viennent de débiter cette formation pour passer le permis de conduire en moins de 6 mois et presque sans frais.

La formation est renforcée car les candidats bénéficient de 8 semaines de cours intensifs sur le code de la route (96h réparties en 3h/jour et 4jours/semaine). La formation à la conduite débute ensuite à l'obtention de l'examen du code. Question budget, les participants ont un reste à charge de 200€ fixe, quelque soit le nombre d'heures de conduite nécessaires.

« Ce nouveau dispositif national inauguré en Corrèze s'adresse à tous les jeunes intérimaires (16 à 25 ans), inscrits dans une agence d'intérim du département et à la mission locale, qui souhaitent passer et réussir leur permis de conduire rapidement. Pour être éligible il faut avoir réalisé au moins une mission d'intérim lors de l'année écoulée et sous conditions de ressources inférieures à 9 700 € par part fiscale (critère de la région Nouvelle Aquitaine.) » explique **Jean-Marie Nicolle, directeur d'ADER Mobilité.**

Ce nouveau dispositif est financé par la région Nouvelle Aquitaine et le FASTT en coordonnant deux dispositifs préexistants, celui du FASTT (Atouts-Permis) et celui de la Région (<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-passage-permis-conduire/>).

La plateforme ADER Mobilité, dont l'action couvre tout le département de la Corrèze et l'Est de la Dordogne, propose également aux intérimaires, toujours en partenariat avec le FASTT, de la location de voitures au tarif de 8€/jour et de scooters à 2€/ jour, dans la limite de 60 jours par an. Au-delà de cette période il est possible pour les intérimaires de négocier des locations en direct avec l'association.

### ADER Mobilité

(Association pour le développement de l'Education Routière et d'aide à la mobilité)

Tél. 05 19 07 33 41 | [contact@](mailto:contact@adermobilite.fr) | <http://adermobilite.fr>

2, Rue Henri Bessemer 19360 Malemort-Sur-Corrèze

FASTT | 01 71 25 08 28 | [fastt.org](http://fastt.org) | [YouTube](#) | [Facebook](#)

---

Le FASTT invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA).

Contact Presse | Pierre Maurel | [pierre@agenceprp.com](mailto:pierre@agenceprp.com) | Port. 06 29 48 65 10